

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 février 2020 (2^{ème} convocation)

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mil vingt le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Notre Dame de Mésage dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. TOIA, maire

PRESENTS : Mesdames GOBBA Isabelle, SERTOUR Elvire, HERV IEUX Nathalie ; Messieurs TOIA Tonino, BUISSON Jérôme, RONAT Joël.

ABSENTES : Mesdames THEODORESCO Myriam, BRUNET Christine, REIGNIER Manon, SEGRETO Cécile; Messieurs BELLEVEGUE Cyril, CHILLOU Yves, MOLLON Robert.

M. Joël RONAT a été élu secrétaire.

N° 2020-004 : Subvention au CCAS.

Le Maire explique à l'Assemblée que le CCAS n'a actuellement pas assez de trésorerie pour payer les factures en instances.

Afin de pouvoir payer la totalité des factures du CCAS avant le vote du budget de la Commune, le Maire propose de voter dès à présent la subvention du CCAS. Il propose la somme de 7 000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au budget du CCAS une subvention d'un montant de 7 000 €.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à cette décision.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2020-003

N° délibération	Intitulé	Page
2020-004	Subvention au CCAS	2020-004